



Compte rendu de la CAPA contestation de Rendez-vous de carrière agrégés

Le jeudi 30 mars s'est réunie pour la première fois la CAPA d'examen de recours pour l'appréciation finale du rendez-vous de carrière des professeurs agrégés. Les recours gracieux ont d'abord été traités par le ministère, la CAPA a traité les saisines de la rectrice et les notifications se feront finalement au ministère.

La CAPA qui examinait les recours des autres corps s'est tenue un peu plus tôt en mars. Les 9 commissaires paritaires de la FSU ont siégé et ont eu à cœur de défendre au mieux l'intérêt de nos collègues. Nous avons rappelé en préambule le mandat de la FSU pour un rythme d'avancement unique pour tous (au même titre que les IPR par exemple...). Nous avons également dénoncé aux évaluateurs le décalage qu'il y avait très souvent entre l'appréciation littérale, l'investissement des collègues et le résultat en termes d'avis. Il est souvent mal vécu et très démotivant pour la profession.

Nous avons également rappelé notre demande de retour des commissions paritaires supprimées par la Loi dite de "transformation sociale" de Macron qui a privé les personnels de représentants dans des étapes cruciales de leur carrière comme celle des mutations.

Il y avait 21 dossiers de contestation sur les 3 rendez-vous de carrière (6e, 8e et 9e), dont un quart étaient des collègues de Sciences Physiques et 19 % des collègues de Mathématiques. Nous nous sommes appuyés sur l'incohérence d'un système qui envisage d'attribuer TS à des collègues qui ont une majorité d'avis excellent, sur le décalage flagrant entre les avis littéraux et les items cochés, et sur les glissements d'avis d'un rendez-vous de carrière à l'autre.

Nous avons insisté sur la nécessité pour les évaluateurs de prendre en compte l'ensemble de la carrière des collègues au 9e échelon, ce qui n'est pas systématiquement le cas actuellement.

En terme de bilan, pour les 6^e et 8^e échelons, nous avons obtenu 100% de changements d'avis. Pour le troisième rendez-vous de carrière, nous avons obtenu que tous les collègues jusqu'à 8 avis "excellent" et 3 avis "très satisfaisant" soient classés "excellent", et une hausse d'avis pour un autre collègue, soit 12 changements d'avis sur les 15 dossiers. Au total, 85% des recours étudiés ont été revus à la hausse.

Les CAP sont essentielles pour un traitement équitable des collègues, pour la transparence dans la gestion des carrières et pour faire évoluer les pratiques d'évaluation des corps d'inspection et des chefs d'établissement. Pour mémoire, la CAP recours pour les corps des certifiés, PLP, Psy En et CPE avait vu 75 % d'avis réévalués. N'hésitez pas à contester et à faire contester vos collègues en contactant les syndicats de la FSU.

Les commissaires paritaires de la FSU Montpellier